

OPCVM conforme aux normes européennes
--

PROSPECTUS SIMPLIFIE COVÉA FINANCE ACTIONS FRANCAISES
--

PARTIE A STATUTAIRE

I – PRESENTATION SUCCINCTE

- | | |
|--|--|
| ▶ Dénomination : | COVÉA FINANCE ACTIONS FRANCAISES |
| ▶ Forme juridique : | sicav de droit français |
| ▶ Compartiment/nourricier : | Non |
| ▶ Société de gestion : | Covéa Finance SAS |
| ▶ Gestionnaire comptable par délégation : | Euro-Nav |
| ▶ Durée d'existence prévue : | Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans |
| ▶ Dépositaire : | CACEIS Bank |
| ▶ Commissaire aux comptes : | KPMG Audit |
| ▶ Commercialisateur : | Groupe Covéa |

II – INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- | | |
|--------------------------------|--------------------|
| ▶ Classification : | actions françaises |
| ▶ Objectif de gestion : | |

L'objectif de gestion de la sicav est de rechercher une plus-value des investissements effectuée sur le marché français des actions et titres assimilables, par le biais d'une gestion active.

- | | |
|------------------------------------|--|
| ▶ Indicateur de référence : | |
|------------------------------------|--|

L'indicateur de référence auquel la sicav peut se comparer, est le SBF 120 (coupons non réinvestis).

L'indice SBF 120 regroupe les 120 plus grandes capitalisations dont les 40 qui composent le CAC40. Il est diffusé et calculé en continu sur EURONEXT. (www.euronext.com)

La gestion n'étant pas indicielle, la performance de la sicav pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence.

► Stratégie d'investissement :

La stratégie d'investissement de la SICAV repose principalement sur la sélection active de valeurs françaises. Afin de saisir toutes les opportunités de performance, la SICAV COVÉA FINANCE ACTIONS FRANCAISES est amenée à investir dans tous les secteurs de l'activité économique.

Le potentiel de valorisation sur un horizon moyen terme, les qualités fondamentales sont des éléments privilégiés lors de la sélection des valeurs.

A plus court terme, le gérant prend des décisions d'investissement tactiques afin de capter les bénéfices sur des hausses ou des baisses de titres.

Le degré minimum d'exposition au risque actions du portefeuille de COVÉA FINANCE ACTIONS FRANCAISES est de 90% dont un minimum de 80% d'actions françaises ; les 10% restant pouvant être investis sur les marchés de la zone euro.

Elle pourra investir dans des fonds indiciels cotés (trackers) à hauteur de 10% ; l'objectif étant alors de permettre au gérant d'exposer immédiatement la sicav aux perspectives d'un marché ou d'un secteur particulier.

Pour la gestion de sa trésorerie, la SICAV pourra investir à hauteur de 10% maximum dans des OPCVM monétaires, des dépôts à vue et des emprunts d'espèces.

La SICAV pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille au risque actions et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

Le gérant utilisera ces instruments afin d'intervenir rapidement sur les marchés pour un réglage d'exposition au risque d'action et très accessoirement de change sans rechercher de surexposition.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisé dans le cadre de la gestion de l'OPCVM figure dans la note détaillée.

► Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. En fonction des conditions du marché et de la pertinence des allocations choisies par la société de gestion, le porteur de part s'expose aux risques suivants :

- Risque en capital :
Le risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué existe puisque l'OPCVM n'intègre aucune garantie en capital.
- Risque action :
L'investisseur est exposé au risque action de toutes capitalisations sur les marchés des pays de la Communauté Européenne. Ainsi en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser. L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que les petites et moyennes capitalisations portent sur des titres moins liquides que les grandes capitalisations.
Ce risque peut porter sur 100% de l'actif dont 10% maximum sur les petites capitalisations.
- Risques accessoires : taux, change, crédit.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

► Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

La SICAV est ouverte à tous souscripteurs.

La SICAV s'adresse à un investisseur qui souhaite investir sur le marché des actions françaises. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cette SICAV dépend de la situation personnelle du porteur qui, pour le déterminer, doit prendre en compte son patrimoine personnel, ses besoins actuels et à cinq ans ainsi que son aversion au risque. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas exposer uniquement aux risques de cette SICAV.

Diversifier son portefeuille en actifs distincts (monétaire, obligataire, actions) dans des secteurs d'activité spécifiques et sur des zones géographiques différentes permet une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

- **Durée minimale de placement recommandée** : supérieure à cinq ans.

III - INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

- **Frais et commissions :**

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	3% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	néant

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc....) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à la SICAV (TTC)	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM, ou fonds d'investissement)	Actif net	1,49% TTC maximum
Commission de surperformance	Actif net	néant
Commission de mouvement prélevée	Prélèvement sur chaque transaction	néant

Covéa Finance SAS ne perçoit aucune commission en nature de la part des intermédiaires (article 322-44 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers).

▶ **Régime fiscal :**

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Le passage d'une catégorie de titre à une autre est considérée comme une cession et soumis au régime des plus-values mobilières.

IV – INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL

▶ **Conditions de souscription et de rachat :**

- Les souscriptions et les rachats peuvent se faire en 1/10 000ème de part.
- Les ordres de souscription et de rachat centralisés avant 17h00 par
 - o Boissy Finances – 7 avenue Marcel Proust –28932 Chartres cedex 09 pour la clientèle des particuliers et pour les contrats d'assurance vie
 - o Caceis Bank – 1-3 place Valhubert 75013 Paris pour les ordres des autres souscripteurs.
- Ils sont exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée le jour suivant la centralisation des ordres.

▶ **Date de clôture de l'exercice :** dernier jour ouvrable d'Euronext du mois de décembre.

▶ **Affectation des résultats :** capitalisation

▶ **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

Quotidienne, chaque jour d'Euronext ouvré, à l'exception des jours fériés légaux en France, sur la base des cours de clôture.

▶ **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valorisation:**

La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance SAS et de Boissy Finances. Elle est publiée dans la presse financière.

▶ **Devise de libellé des parts ou actions :** Euro

▶ **Synthèse de l'offre de gestion :**

Parts	Caractéristiques		
	Code ISIN	Distribution des revenus	Devise de libellé
	FR0000289381	Capitalisation	€
	FR0000298168	Distribution	€

▶ **Date de création :**

Cet OPCVM a été agréé par la Commission des opérations de bourse le 6 juillet 1999. Il a été créé le 29 septembre 1999.

V - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur adressée à :
Boissy Finances 7 avenue Marcel Proust –28932 Chartres cedex 09.

Point de contact :

Courriel : boissyfinances@covea.fr

Téléphone : 02 37 33 80 45

Ces documents sont également disponibles sur le site www.coveafinance.fr

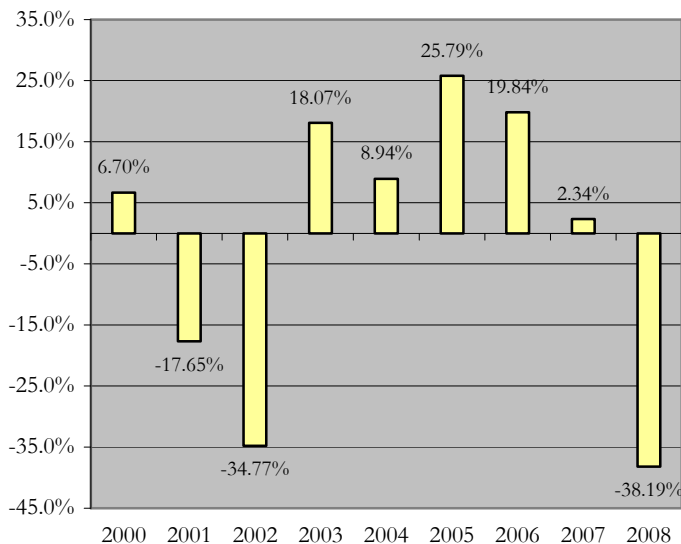
► **Date de publication du prospectus** : le 11 juin 2009

Le site de l'AMF www.amf-france.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM au 31/12/2008 :

Performances annuelles



Performances Annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	-38.19%	-8.82%	0.77%
SBF 120	-43.08%	-12.07%	-1.64%

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

Devise de l'OPCVM et de l'indicateur : euro

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis (le cas échéant).

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2008
--

Frais de fonctionnement et de gestion	1.45%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	- %
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement,	- %
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur.	- %
Autres frais facturés à l'OPCVM	- %
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de sur-performance	- %
- commissions de mouvement	- %
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1.45%

Les frais de Fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant de la commission de sur-performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). *L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :*

- *des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici,*
- *des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.*

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- *des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs,*
- *des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.*

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2008

Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté 0.27 % de l'actif moyen. Le taux de rotation du portefeuille actions a été de 92.22 % de l'actif net moyen. Le montant des souscriptions et rachats a été supérieur au montant des achats et ventes d'actions en direct sur les marchés.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	- %
Titres de créance	- %